



**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**

27 Novembre 2002

COMMUNIQUE DE PRESSE

"POUR DES FLEUVES SANS FRONTIERES"

CREATION A THONON-LES-BAINS DU RESEAU DES COMMISSIONS INTERNATIONALES ET DES ORGANISMES DE BASSINS TRANSFRONTALIERS

Le 26 Novembre 2002, les 123 délégués des administrations de l'eau et des organismes de bassin de 31 Pays et de 10 Commissions Internationales, chargées de la gestion des fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers, ont décidé à Thonon-les-Bains (74) sur la rive française du Lac Léman, de la création entre eux d'un nouveau réseau de coopération, afin de promouvoir les principes et expériences de gestion intégrée des ressources en eau par bassins versants.

Cette Assemblée a été co-organisée par l'Académie de l'Eau, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman et le Réseau International des Organismes de Bassin.

Les participants ont souligné les retards pris dans l'organisation d'une gestion appropriée de la plupart des fleuves transfrontaliers dans le monde : les bassins de ceux-ci, au nombre de 261, couvrent les 2/3 de la superficie des continents et abritent les 2/5èmes de la population mondiale et 15% des Pays dépendent à plus de 50% des ressources en eau d'autres pays amont.

En l'absence de réformes rapides, 48% de la population mondiale risque de vivre, vers 2025, dans un bassin fortement dégradé.

.../...



Pour ces grands fleuves transfrontaliers, lacs et aquifères partagés, des accords doivent très rapidement être conclus entre pays riverains, pour la mise en place des organisations et des plans d'actions nécessaires.

Le nouveau Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassin Transfrontaliers vise à réunir tous les partenaires concernés afin d'échanger les expériences et l'expertise disponible, renforcer la coopération entre pays riverains, élaborer et réaliser des programmes conjoints de coopération pour soutenir les réformes indispensables, faciliter la création des organisations nécessaires et renforcer leur capacité d'intervention.

En particulier, les participants ont insisté sur l'importance d'adopter le bassin comme territoire pertinent pour la mise en œuvre des politiques indispensables, et sur la nécessité d'échanger les informations et les données entre organismes concernés, d'instituer des systèmes de financement assis sur les principes "utilisateurs-pollueurs-payeurs" et la notion de solidarité amont-aval et d'encourager la participation des populations aux processus de planification et de gestion durable des ressources en eau.

La prochaine Assemblée Générale du Réseau se tiendra au plus tard dans dix-huit mois, à l'initiative d'un Bureau de liaison de 22 membres présidé par le représentant de la Commission Internationale pour la Protection du Léman (CIPEL), appuyé du Right Honorable E. GRAY, président de la section canadienne de "l'International Joint Commission" (USA/Canada), de M. M.S. OULD-MERZOUG, Haut-Commissaire de l'Organisation de Mise en Valeur du Sénégal et de M. F. STADIU, Secrétaire d'Etat aux ressources en eau de Roumanie.

P.J. : Résolutions finales de l'Assemblée Constitutive de Thonon-les-Bains

Pour plus de renseignements :

- **Christiane RUNEL** *Directrice de la Communication
Office International de l'Eau
Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB)
Fax : 01 40 08 01 45
E-mail : presse-riob@wanadoo.fr*
- **Béatrice MERK MIETTA** *Chargée de Communication
Commission Internationale pour la Protection des Eaux
du Léman (CIPEL)
Fax : 00 41 21 653 14 41
E-mail : bmerk-mietta@cipel.org*

www.riob.org